

Santé à voix haute

La fabrique des politiques de santé

N° 27 - 17 décembre 2020



Nutriscore en Europe : une perspective lointaine

Sur cette affiche parue en Italie, on peut lire : "Avec le Nutri-Score, l'Allemagne et la France s'allient contre le "made in Italy". La photo des deux ennemis de la vertu italique, Manu et Angie, masqués, confirme par ailleurs que « Fratelli d'Italia » fait partie de la galaxie des opposants au port du masque. Contre l'adoption du Nutri-Score, Fratelli d'Italia envoie au gouvernement italien (actuellement formé du mouvement 5 étoiles et du Parti Démocrate) un message très clair : "il governo non scenda a compromessi", c'est-à-dire « le gouvernement ne pactise pas ». Fratelli d'Italia est un parti d'extrême droite qui promeut les idées nationalistes et protectionnistes, mais aussi rétrogrades sur des thèmes comme l'avortement, "Fratelli d'Italia" prenant son nom du premier vers de l'hymne national italien. Dans cette affiche, « Fratelli d'Italia » reprend à son compte le chantage économique des lobbys agroalimentaires italiens affirmant que Nutri-Score menace les exportations italiennes (huile, parmegiano...), et notamment « Nutella » la célèbre pâte à tartiner du groupe alimentaire Ferrero. Aliment ultra-transformé, elle contient de l'huile de palme et des quantités élevées de matières grasses, d'acides gras saturés et de sucres, selon open food facts. Dans ce contexte, les italiens bataillent ferme pour que le nutriscore ne soit pas étendu au niveau européen. Pendant ce temps, le renommé label nutritionnel vient de faire son apparition dans les rayons des supermarchés allemands. Les saucisses y sont notées "E", paraît-il ! (Sources : @HercbergS, G.P.)

Covid-19

Le Sénat livre, à son tour, son diagnostic sur la gestion de la crise

En introduction de leur rapport d'évaluation, les sénateurs délivrent sans doute une des clés pour comprendre les difficultés de notre pays à faire face à la pandémie. « Ainsi que l'ont constaté vos rapporteurs, les pays qui ont le mieux répondu à la crise sont ceux qui ont conservé dans leur mémoire collective récente les marques de l'épreuve d'un événement comparable. L'expérience de l'épidémie de SRAS, en Asie au début des années 2000, dont la létalité était de l'ordre de 15 %, a permis de réactiver face au SARS-CoV-2 des comportements acquis à cette occasion au sein des populations, d'hygiène, de distanciation physique et de discipline individuelle et collective. Elle a permis à ces pays d'adapter leur gouvernance de santé publique. De ce point de vue, la France a connu l'expérience inverse. Elle s'est préparée à des épidémies qui sont restées lointaines et son imaginaire collectif, à défaut d'un « vaccin de l'expérience », s'est plutôt imprégné d'une forme de « syndrome Bachelot », synonyme du risque d'en « faire trop ». » Le Sénat vient donc de livrer, quelques jours après l'Assemblée nationale, sa copie relative à « l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion ».

Cette nouvelle analyse systémique s'attarde sur les difficultés rencontrées par les gouvernants pour faire face à ce virus inconnu, en termes d'impréparation (pas de simulation des plans pandémie grippe en vraie grandeur), de gestion de stocks de masques ou d'équipements de protection individuelle (EPI), de multiplication des instances de décision au plan national, d'absence de ligne de commande clarifiée au plan local entre le préfet et l'ARS, de non prise en compte des besoins spécifiques des EHPAD... Ce rapport du Sénat brille d'une certaine façon par la précision des faits et des analyses. En revanche il est quasiment muet sur une question essentielle, à savoir l'éloignement progressif pendant l'été par une majorité de nos concitoyens, des comportements de distanciation physique et de discipline individuelle et collective, constat effectué par Santé publique France à travers son dispositif d'enquêtes Coviprev. Or, dans la lutte contre une pandémie de cette violence, l'adhésion des populations aux politiques sanitaires a une dimension toute aussi importante que les décisions publiques elles-mêmes. La communication changeante du gouvernement et la cacophonie des prises de position de nombreux professionnels de santé, chercheurs, mais aussi de politiques et d'élus qui y vont de leur propre conseil scientifique ainsi qu'une prix Nobel d'économie (Duflo) sur les « bonnes » décisions à prendre ont fortement contribué à déconcerter la population, déjà en pleine situation d'incertitude.

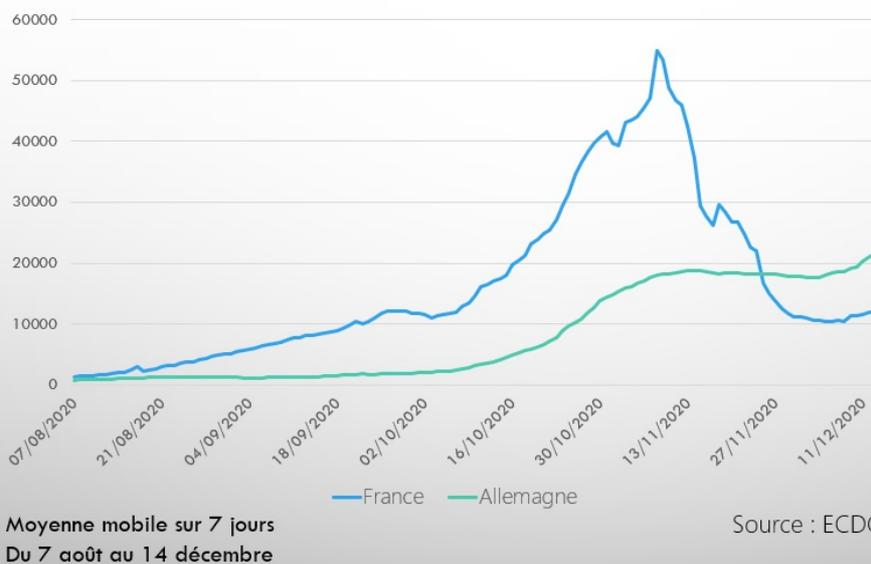
[Rapport de l'Assemblée nationale](#) [Rapport du Sénat](#)

- Nantes métropole a entrepris d'effectuer son propre [diagnostic de la crise COVID-19](#) en s'appuyant sur une convention citoyenne de 80 membres.

Le nombre de contaminations maintenant supérieur en Allemagne

Au début du mois de novembre, le gouvernement et les professionnels de santé ont sans doute rêvé d'un recul rapide de l'épidémie suite au deuxième confinement, comme lors de la première vague. Mais, depuis le début décembre, ce mouvement de repli s'est interrompu et le nombre quotidien de cas se stabilise autour de 10 à 15 000. Au sein de l'Europe, les pays de l'Est étaient jusqu'à présent relativement peu touchés par l'épidémie mais la situation s'inverse actuellement. En Allemagne, le nombre de contaminations est maintenant supérieur à celui de la France (voir graphique ci-dessous).

Évolution du nombre de personnes testées positives Covid-19, en France et en Allemagne



DONNÉES DE SANTÉ

Les premiers projets d'utilisation de la plateforme des données de santé autorisés par la CNIL -

Trois projets d'établissements de santé utilisant la plateforme technologique du Health Data Hub (plateforme des données de santé) ont été autorisés par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Le premier, DeepSarc, a pour ambition "d'identifier des traitements les plus adaptés à chaque profil de patient" atteint d'un sarcome. Le deuxième projet, Hugo Share, vise à "limiter les interactions médicamenteuses et les ruptures thérapeutiques des patients à risque hospitalisés", notamment "les patients âgés atteints de maladies chroniques déjà traités en ville". Le 3ème, Rexetris, "étudie les relations entre l'exposition aux médicaments immunosuppresseurs et le devenir à long terme du patient greffé rénal et du greffon". Source : [Ticsante](#)

DROITS SOCIAUX

C'est plus facile de changer de complémentaires - La loi permettait jusqu'à présent de résilier son contrat d'assurance complémentaire à tout moment, dès sa première date d'anniversaire, pour les assurances automobile, moto et habitation. Depuis le 1er décembre 2020, cette mesure a été étendue aux complémentaires santé, suite à une loi de juillet 2019 et un décret du 25 novembre 2020 qui en précise les modalités pratiques. Dans le cas où l'assuré change d'organisme, le nouvel assureur s'occupe de toutes les démarches. Source : [Que choisir](#)

PROTECTION DE L'ENFANCE

L'organisation de la protection de l'enfance à nouveau sous le feu des critiques - La Cour des comptes vient de porter, une nouvelle fois, un [jugement très sévère](#) sur la manière dont est conduite la politique de protection de l'enfance dans notre pays, sous la double tutelle de l'État (ministère de la justice) et des Conseils départementaux. Les magistrats financiers s'inquiètent tout d'abord d'un pilotage défaillant aussi bien au niveau national que local. Ils proposent de simplifier l'organigramme national tant leur apparaît grande la superposition des instances ayant des compétences proches. Les missions du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) vont être reprises par le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Les remontées d'information des Conseils départementaux, qui sont stratégiques pour le suivi des politiques et dont la gestion relève pour le moment de l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance), seront confiées à la DREES (Ministère des affaires sociales). Sur le terrain, l'amélioration de la coordination des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) avec ceux de la justice est une priorité. La Cour des comptes propose que le préfet soit le coordonnateur des services de l'État sur le territoire en lien avec les autorités judiciaires, et qu'il devienne l'interlocuteur du président du conseil départemental pour les politiques de protection de l'enfance. Selon les magistrats de la Cour des comptes, l'absence de vision à long terme concernant le devenir des enfants confrontés à des difficultés sociales fait cruellement défaut car elle se heurte, relèvent-ils, à une caractéristique française : le maintien à tout prix des liens avec la famille d'origine. Or, « appréhender le parcours des enfants sur le long terme suppose de clarifier la relation avec leurs parents, d'une part en évaluant les compétences parentales et d'autre part en envisageant si nécessaire des adaptations du statut de l'enfant et des modifications de l'exercice de l'autorité parentale ». Et pourtant, la procédure de délaissement parental, introduite dans la loi de 2016 dans ce but, reste, à ce stade, fort peu utilisée. Voilà de quoi nourrir les débats pour la nouvelle séquence législative annoncée par le gouvernement au premier trimestre 2021. Mais, des lois, la France n'arrête pas d'en édicter (2007, 2016) ! La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant avait pour but de replacer explicitement l'enfant, ses besoins et ses droits au cœur du dispositif et d'améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance. Pour quels résultats ?

SANTÉ AU TRAVAIL

Les effets délétères des pesticides une nouvelle fois mis en évidence dans la population agricole -

Constituée en 2004, à partir de 180 000 personnes affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA), Agrican est une cohorte qui a pour objectif premier d'étudier les expositions professionnelles agricoles qui peuvent avoir une influence sur la survenue de cancer. Les affiliés de la MSA proviennent de 11 départements différents, parmi les 13 disposant d'un registre des cancers. Dans leur dernier bulletin (novembre 2020) les chercheurs d'Agrican livrent d'abord une présentation générale relative à l'ensemble de la cohorte qui met en évidence une mortalité de ses membres inférieure de 25 % à celle de la population générale.

Dans un deuxième temps, les chercheurs ont évalué le risque spécifique encouru par les personnes utilisant des pesticides sur cultures. Un excès de risque de myélome multiple de 40% est observé chez les personnes concernées, risque augmentant avec la durée d'utilisation. Agrican met également en évidence un excès de risque de 50% de leucémies lymphoïdes chroniques chez les personnes utilisant des pesticides sur cultures. Cette association avec l'utilisation de pesticides est plus forte pour certaines cultures, particulièrement le blé et/ou l'orge (+50%), le maïs (+70%) et en viticulture (+70%) avec une augmentation plus forte avec la durée et la surface d'utilisation pour le blé/orge et la vigne.

Si vous cherchez les [résultats](#) de cette cohorte, vous aurez du mal à les trouver, aucun site internet n'étant mis à disposition des internautes. La mutualité sociale agricole (MSA), qui finance pourtant la cohorte, ne fait aucune mention d'Agrican sur son site internet.

Bientôt des médecins libéraux correspondants pour le suivi médico-professionnel des salariés ?

- Les partenaires sociaux sont tombés d'accord pour la signature, d'ici le 8 janvier, d'un accord national interprofessionnel (ANI) sur la santé au travail. Ce texte a pour ambition de mettre la prévention primaire au cœur du système de santé au travail. L'objectif est tout d'abord de conduire un important effort de sensibilisation aux questions de prévention primaire dans les entreprises, notamment à travers la lutte contre la désinsertion professionnelle et le développement de la qualité de vie au travail.

Mais les services de santé au travail (SSTI) sont aujourd'hui en grande difficulté car ils n'arrivent pas à recruter de médecins du travail, étant donnée la situation démographique de la profession : « la médecine du travail n'attire plus » ! Pour faire face à ces difficultés les partenaires sociaux envisagent une réforme en profondeur des SSTI, qui deviennent des services de prévention, de santé au travail interentreprises (SPSTI). Les nouveaux SPSTI devront proposer un socle minimal de prestations autour des trois missions suivantes : prévention, suivi individuel des salariés, prévention de la désinsertion professionnelle. Le suivi individuel renforcé des salariés continuera à être assuré par les médecins du travail. Mais les SPSTI pourront faire appel à des « médecins praticiens correspondants » (MPC) recrutés parmi les praticiens de ville. Ces médecins volontaires seront formés pour assurer une partie du suivi médico-professionnel des salariés n'ayant pas besoin d'une surveillance spécifique. Leur champ d'intervention sera limité aux visites médicales initiales, périodiques, et de reprise du travail (hors celles réservées au médecin du travail). La collaboration entre médecins du travail et médecins praticiens correspondants sera formalisée dans le cadre d'un protocole à définir, précise l'accord. Pour assurer leurs missions, les médecins praticiens correspondants devront créer et renseigner le dossier médical en santé au travail, partagé avec le médecin du travail.

Parallèlement à cet accord interprofessionnel, une proposition de loi, portée par les députées LREM Charlotte Lecocq (Nord) et Carole Grandjean (Meurthe-et-Moselle) devrait être débattue en février 2021 à l'Assemblée nationale.

Source : [Le quotidien du médecin](#) (réservé aux abonnés), [Accord national interprofessionnel](#)

SANTÉ MENTALE

La stratégie 2021 en santé mentale et psychiatrie annoncée en janvier

prochain - La crise de la Covid-19 a montré l'urgence de faire avancer les réformes engagées en psychiatrie. Le ministre de la santé a ainsi décidé d'installer une commission nationale de psychiatrie en remplacement de l'actuel comité de pilotage psychiatrie qui relevait de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS). Par ailleurs, Olivier Veran présentera "la stratégie 2021 en santé mentale et psychiatrie" du Gouvernement le 21 janvier prochain au congrès de [l'Encéphale](#) (édition digitale), site de référence de la profession.

De son côté [l'institut Montaigne](#) vient de publier un rapport « Santé mentale : faire face à la crise », pour une prise en charge innovante des troubles les plus fréquents, en s'appuyant notamment sur les médecins généralistes et les pédiatres. L'étude prend notamment exemple sur la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas ou l'Angleterre pour appuyer son propos. Juste un oubli ! En France, le centre collaborateur en santé mentale de l'OMS de Lille développe déjà des démarches thérapeutiques qui s'inspirent de ce schéma en donnant une place primordiale aux professionnels de santé de premier recours, médecins généralistes et infirmiers.

SÉGUR DE LA SANTÉ

Les engagements du "Ségur de la santé" traduits dans une proposition de loi

- La [proposition de loi](#) « visant à améliorer le système de santé » est maintenant sur le bureau du Sénat en première lecture (procédure accélérée). Portée par Stéphanie Rist, députée LREM du Loiret, cette loi a pour objectif de répondre à plusieurs engagements issus du Ségur de la Santé. Comme nous vous l'indiquions dans notre précédent bulletin, l'article 1er de cette proposition de loi visait à inclure une nouvelle profession

médicale intermédiaire à mi-chemin entre l'infirmière et le médecin dans le code de la santé publique, mais ce projet a été abandonné. Cette proposition de loi contient notamment des dispositions relatives à la lutte contre l'intérêt médical, la réhabilitation des services et des chefs de service à l'hôpital, la capacité donnée aux établissements d'adapter leurs règles de fonctionnement hors du droit commun du code de la santé publique, la concrétisation des services d'accès aux soins (SAS) et une meilleure association des soignants et usagers à la décision dans l'hôpital. On y retrouve également des dispositions destinées à valoriser le métier de sage-femme et l'élargissement des compétences de cette profession. [Pour en savoir plus](#)

• Non signataire de l'accord du 13 juillet du Ségur de la santé, le syndicat CGT contestait le refus du ministère de l'associer au suivi des mesures. Le Conseil d'Etat a donné raison au ministère contre la CGT ([Le Monde](#)).

VACCINATIONS

Le vaccin contre le papillomavirus humain (HPV) remboursé pour les garçons - Plus de 6 000 nouveaux cas de cancers induits par les papillomavirus sont enregistrés chaque année en France, dont près de 25 % touchent des hommes. L'infection à papillomavirus humain (HPV) se transmet à l'occasion des rapports sexuels et/ou des contacts intimes. Les cancers induits touchent les zones intimes des femmes et des hommes (vulve, vagin, col de l'utérus, anus et pénis) mais aussi des voies aérodigestives supérieures (bouche et gorge). En décembre 2019, la Haute Autorité de santé avait recommandé l'élargissement de la vaccination anti-HPV aux garçons. La ministre de la Santé Agnès Buzyn avait fait part de son souhait de voir la vaccination anti-HPV chez les garçons entrer dans le calendrier vaccinal 2020 pour une mise en œuvre à l'été. Selon deux arrêtés publiés au Journal officiel du 4 décembre 2020 (texte 35 et texte 36), le vaccin anti-HPV est désormais remboursable pour la vaccination contre les papillomavirus chez les garçons dès l'âge de 11 ans.

Source : papillomavirus.fr

"Il faut relativiser le discours catastrophiste sur l'opposition aux vaccins..." - Une [interview](#) à ne pas manquer dans le contexte actuel lié à l'arrivée des premiers vaccins contre la Covid-19, dans Le Monde du 10 décembre. Gaëtan Thomas, historien de la médecine et des sciences (Centre de sociologie des organisations, chaire « santé », Médialab), qui a étudié l'histoire de la vaccination et de l'épidémiologie des maladies infectieuses au XXème siècle en France, dans l'espace colonial et postcolonial nous propose une contribution très utile pour comprendre l'attitude de nos concitoyens vis-à-vis de la vaccination.

NOMINATIONS

- Le Pr **Alain Fischer** (hôpital Necker, Institut Imagine des maladies génétiques), titulaire de la chaire de médecine expérimentale au Collège de France depuis 2014, est chargé d'apporter son expertise scientifique pour l'élaboration de la stratégie gouvernementale du gouvernement en matière de vaccination contre la Covid-19. En 2016, la ministre de la santé, Marisol Touraine, lui avait confié la mission de conduire une [concertation citoyenne sur la vaccination](#), dont les recommandations ont été reprises par sa successeure Agnès Buzyn.
- **Dominique Costagliola**, directrice de recherche à l'INSERM, et membre du comité scientifique de REACTing, le consortium de l'Inserm qui coordonne la recherche française pendant les épidémies, a été nommée lauréate du Grand Prix Inserm 2020 #LaSciencePourLaSanté. Lire également son [portrait](#) dans « Le Monde ».
- **Dominique Martin**, ancien directeur général de l'agence du médicament (ANESM) a été nommé médecin-conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).
- Pas de changement à la présidence de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), Lamine Gharbi ayant été réélu à son poste.
- **Dominique Lagrange** (MDPH Pyrénées-Atlantiques) prend la présidence de l'association des directeurs de Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
- Le Pr **Pierre Vidailhet** succède au Pr Marie-Rose Moro, à la présidence du Collège national des universitaires de psychiatrie (CNUP).

EN BREF

- Publication au Journal officiel de la [loi de financement de la sécurité sociale 2021](#). La note de [synthèse](#) du cabinet de consulting NILE donne un aperçu du contenu de chaque article. Lire également : le site internet vie publique
- Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté en France de 1 an et 6 mois pour les femmes et de 1 an et 8 mois pour les hommes. En France, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est supérieure de 5 mois à la moyenne européenne. (Source : DREES,

Études et résultats n°1173)

- La Société française de santé publique (SFSP) met en ligne son édito "Numeri regunt mundum ([Les nombres régissent le monde](#))" écrit par @MathieuCorteel.
- Le 28 novembre, le président du **Haut Conseil du développement professionnel continu**, Jean-François Thébaut, a annoncé sa démission. Il met en cause le fonctionnement de l'agence, jugée trop bureaucratique. La directrice générale réfute.
- **Pollution de l'air** - Dans une lettre de mise en demeure adressée au gouvernement, Bruxelles donne deux mois aux autorités françaises pour prendre des mesures en vue d'en finir avec les dépassements des normes. [Le Monde](#)
- Selon le [bulletin de surveillance de la grippe du 16 décembre](#), de Santé publique France, pas de virus grippaux détectés. La couverture vaccinale progresse : premières estimations au 31/10/2020 = 34,2% versus 19,0%.
- Face aux **ravages de l'alcoolisme** à l'île de La Réunion, médecins et militants demandent au gouvernement une meilleure régulation de la boisson locale, bien moins taxée qu'en métropole (Libération).
- **L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie** (ANPAA) change d'identité et devient Addictions-France.
- Une nouvelle [agence européenne de la santé](#) ? Institut Jacques Delors
- Un **particulier contestait la gestion de la crise sanitaire par la France**. La Cour européenne des droits de l'homme a réfuté sa plainte jugeant qu'il n'avait pas démontré en quoi ces faits l'avaient affecté personnellement. Source : [Le Monde](#).

Santé à voix haute

Ont contribué à l'élaboration de ce numéro : Dr Jean-François Buyck, François Tuffreau. Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.
S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue